



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Joseph PERASTE
Date de convocation : 17 juin 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 29
Nombre de procuration : 10

Extrait n°CC-06-2024-163

Objet : Création d'un poste de responsable du Service Déchèteries et Filières Spécifiques à la Direction Environnement.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, Annick COMIER, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Robert DULYMOIS, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPFILE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

En cours de séance : Gilbert COUTURIER.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, George GÉLIE à Thierry MARÉCHAL, Olivier JEAN-DENIS à Annick COMIER, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Gwladys COLER à Claude BELLUNE, Joël Christine LINORD à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Belfort BIROTA à Violaine DIAZ, Saint-Yves RANGOM à Maurice BONTE, Nicolas TELLE à Paulette RAPON.

En cours de séance : Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELOT, Justin PAMPFILE, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 mai 2024 n°CC-05-2024-109 portant demande de transfert de la gestion, la construction et de l'exploitation des déchetteries du SMTVD vers CAP Nord Martinique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2024 n°CC-06-2024-162, portant modification de l'organigramme de la Direction de l'environnement ;

Considérant le budget principal de CAP Nord Martinique ;

Considérant le tableau des effectifs ;

Considérant que dans le cadre de la préparation du transfert de la gestion, la construction et de l'exploitation des déchetteries du Syndicat Martiniquais de Valorisation des Déchets (SMTVD) vers la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique), il est prévu la création du service Déchèteries et filière spécifique rattaché à la Direction de l'environnement à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

Considérant qu'afin de chapeauter ce service, il est nécessaire de créer un poste de Responsable du Service Déchèteries et filières spécifiques ;

Considérant que pour la partie "filières spécifiques", la déchèterie est le lieu privilégié pour l'accueil des déchets pour lesquels l'élimination est prise en charge par les filières REP. Il y a un changement d'exploitation à opérer sur les différents sites, pour garantir la prise en charge de tous ces flux. Le SMTVD a déjà communiqué sur le fait que les déchets relevant des filières REP ne seront plus acceptés à Petit Galion. Les filières REP se multiplient et sont en cours de structuration localement. Il y a un suivi administratif et financier à faire en ce sens, avec les demandes de soutien à introduire auprès des éco-organismes ;

Considérant qu'il s'agit de créer le poste pour respecter les modalités légales obligatoires de déclaration et le mettre en adéquation avec les missions correspondantes ;

Considérant les caractéristiques du poste :

CATEGORIE	Grade	INTITULE POSTE	BUDGET
B (Technique)	Technicien	Responsable du service déchèteries et filière spécifique	Budget principal

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

De créer le poste permanent décrit ci-après, à pourvoir au 1^{er} octobre 2024, au sein de la Direction Général Adjointe AIEL - Direction Environnement - Service déchèterie et filières spécifiques :

Catégorie	Intitulés des postes	Filière	Situation au Tableau des effectifs	Interne /Externe	Total
B	Responsable du service déchèteries et filière spécifique	Technique	Technicien (Grade existant)	Interne/Externe Ouvert aux contractuels	1

Article 2 :

Les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget principal de CAP Nord Martinique.

Article 3 :

Le tableau des effectifs de la collectivité est mis à jour.

Article 4 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 38

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 01

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 16 juillet 2024

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

